



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Janvier 2014
NUMÉRO SPÉCIAL N° 01



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

DDFIP - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3
Délégation de signature du 2 janvier 2014.....3
Liste des responsables de service au 01/01/2014 disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts4

Ddfip - Direction Départementale des Finances Publiques

Délégation de signature du 2 janvier 2014

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Cherbourg.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Art. 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Corinne VALLIER, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Cherbourg, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 30000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Art. 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanément du comptable soussigné et le Madame VALLIER, la délégation de signature prévue à l'article 1er est donnée dans les mêmes conditions et avec les mêmes limites à Madame Anne DELAY, inspectrice des finances publiques.

Art. 3 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Anne DELAY	/	/
----------------	---	---

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Laure BUCAILLE	Mme Monique DAIREAUX	Mme Catherine DUBOIS
M. Emmanuel GERARD	M. André LANIPECE	Mme Sylvie LEGENDRE
Mme Thérèse LE PIOUFF	Mme Brigitte MONDEJAR	Mme Véronique NEE
Mme Catherine RENOUF	/	/

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Thierry HOLLEY	Mme Martine TESSON	/
-------------------	--------------------	---

Art. 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme Jocelyne LAFORGE	Contrôleur des finances publiques	1000 €	6 mois	4500 euros
M. Didier GIRAUDON	Contrôleur des finances publiques	1000 €	6 mois	4500 euros
M. Philippe LELIEPVRE	Agent administratif principal des finances publiques	200 €	6 mois	2000 euros
Mme Brigitte PORQUET	Agent administratif principal des finances publiques	200 €	3 mois	2000 euros

3°) les avis de mise en recouvrement dans les limites de montants indiquées dans le tableau ci-après ;
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Somme maximale pour laquelle les avis de mise en recouvrement peuvent être signés
Mme Jocelyne LAFORGE	Contrôleur des finances publiques	4500 €
M. Didier GIRAUDON	Contrôleur des finances publiques	4500 €

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les mises en demeure de payer et les actes de poursuites dans les limites de montants indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Somme maximale pour laquelle les actes relatifs au recouvrement peuvent être signés
Mme Jocelyne LAFORGE	Contrôleur des finances publiques	4500 €
M. Didier GIRAUDON	Contrôleur des finances publiques	4500 €
M. Philippe LELIEPVRE	Agent administratif principal des finances publiques	2000 €

Art. 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Manche.

Fait à Cherbourg-Octeville - Le comptable public, responsable de service des impôts des particuliers, Michel BENOIST
Inspecteur principal des finances publiques



Liste des responsables de service au 01/01/2014 disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables de service
BENOIST Michel CAUDIN Jocelyn	Service des Impôts des Particuliers (SIP) : Cherbourg Saint-Lô
GENEVIEVE Morand COADER Pascal	Services des Impôts des Entreprises (SIE) : Cherbourg Saint-Lô
ANGER Gilbert ANCKAERT Catherine SORRE Stéphane MOMBERNARD Claude POINCHEVAL Jean-Louis LECACHEUX Catherine	Service des Impôts des Particuliers-Service des Impôts des Entreprises : Avranches Carentan Coutances Granville Mortain Valognes
LEMARINEL Daniel CAU Armelle LE MOULEC Véronique FLEURIEL Didier JEAN Josiane, gérant intérimaire LE ROCH Jean-Pierre CARRE Michel ACCOSSATO Sandrine LASRI Rachid FAUVIN David, gérant intérimaire MAHE Bertrand VERPILLAT Stéphane FAUVIN David SILLARD-ALATA Danièle MOHIN Robert JACQUETTE Catherine LOUVEAU François-Xavier ORLANDI Sophie LO MONACO Pierre FICHET Jean-Claude MOTUS Véronique	Trésoreries mixtes ou spécialisées : Barneville-Portbail Beaumont-Hague Brécey-Saint Pois Bréhal-Gavray Bricquebec Equeurdreville-Hainneville La Haye du Puits-Lessay Les Pieux Marigny Montebourg Périers-Saint Sauveur Lendelin Pontorson Quettehou Saint Hilaire-Isigny Saint James Saint Jean de Daye Saint Pierre Eglise Sainte Mère Eglise Torgni-Tessy Tourlaville Villedieu-Percy
LEPETIT Béatrice ZANNA Albane PRUVOT Yves ROQUIER Henri-Jacques BLANCHARD Thierry	Services de publicité foncière : Avranches Cherbourg Coutances Saint-Lô Valognes
ETIENNE Stéphane BOTTE Philippe	1ère brigade de vérification Saint-Lô 2ème brigade de vérification Avranches
BOTTE Philippe WOLFELSPERGER Gilles WOLFELSPERGER Gilles	Pôles Contrôle Expertise : Avranches Cherbourg Saint-Lô
BERNARD Jean-François	Pôle de Recouvrement Spécialisé
LE ROY Gilbert DEBISE Dominique QUILLIOT Christophe DEBISE Dominique DEBISE Dominique	Centres des Impôts Foncier : Avranches Cherbourg Coutances Saint-Lô Bureau antenne Cadastre : Valognes

